MINISTÈRE DE L’ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

**FICHE DE POSTE**

INFIRMIER(E) DU CENTRE SNU, MEMBRE DE L’EQUIPE DE SOUTIEN



|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **DIRECTION OU SERVICE : Direction des services départementaux de l’éducation nationale (DSDEN)**  **Service de la jeunesse, de l’engagement et du sport** | | | | |
|  | | |  | |
| **CONTEXTE DU RECRUTEMENT :**  Poste vacant Poste susceptible d’être vacant  Création Date des séjours :   * Du 13 au 25 février 2022 * Du 12 au 24 juin 2022 * Du 3 au 15 juillet 2022   Outre les dates de séjour, des journées de travail sont à prévoir pour la conception, préparation, formation, mise en place, rangement du centre et convoyage. | | | | |
| **LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE :** | | | | |
| **Direction ou service : Adresse :** | **Centre de séjours selon le département d’affectation** | | | |
| **LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT** | | | | |
| **FONCTION :** INFIRMIER(E), EQUIPE DE SOUTIEN DU SNU | | | | |
| **NOMBRE DE PERSONNES A ENCADRER : non** | | | | |
| Conditions particulières d’exercice : logement sur site, tenue SNU obligatoire lors du séjour, temps de repos conformément au titre du contrat d’engagement éducatif (hébergement et pension complète fournie).  Attention : la durée cumulée d’un ou plusieurs CEE conclu(s) par un même titulaire ne peut excéder 80 jours par période de 12 mois consécutifs. Si vous avez déjà effectué un contrat similaire 2021, veuillez vérifier le nombre d’heures travaillées. | | | | |
| **DESCRIPTION DU CONTEXTE :** | | | | |
| Le service national universel (SNU) est un projet de société qui a pour finalité de :   * affirmer les valeurs de la République pour renforcer la cohésion sociale et nationale * susciter une culture de l'engagement * prendre conscience des grands enjeux sociaux et sociétaux   Le SNU se fait sur la base du volontariat pour les jeunes de 15 à 17 ans. Il comprend un séjour de cohésion, d’une durée de deux semaines, suivi d’une mission d’intérêt général, de deux semaines également, pouvant être effectuée dans des associations, des collectivités locales, des institutions ou des organismes publics ainsi que des corps en tenue. | | | | |
| **Effectifs de la structure (à titre indicatif) :** 2 à 3 membres de direction (1 directeur et 1 à 2 adjoints), 2 à 3 cadres spécialisés (1 intendant, 1 infirmier, 1 référent sport cohésion), 1 cadre de compagnie pour 3 à 4 maisonnées, 1 tuteur par maisonnée**.**  **Une équipe de soutien de trois personnes** est à disposition du chef de centre et de ses adjoints. Elle appuie les cadres de contact et les tuteurs. Cette équipe est composée :   * D’un intendant du centre, en charge des aspects administratifs et logistique ; * D’un infirmier, qui assure la fonction de référent sanitaire du séjour et qui dispense les soins infirmiers aux jeunes volontaires et aux cadres, met en œuvre la procédure relative au repérage des jeunes éloignés du système de santé selon les procédures prévues par le cadrage national et qui seront explicités au candidat par la cheffe de projet et contribue à la promotion de la santé ; * D’un référent sport et cohésion, chargé de renforcer le continuum éducatif des séjours veillant à fonder, autant que possible, l’ensemble des activités sur la mise en activité et la cohésion. | | | | |
| **DESCRIPTION DU POSTE (RESPONSABILITES, MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITES)** | | | | |
| L’infirmier(e) du centre est en charge du suivi sanitaire des mineurs accueillis dans le cadre du séjour de cohésion SNU. Il conduit ses missions dans le cadre des dispositions de l’arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire en accueil collectif de mineurs. Dans ce cadre et sous l’autorité du chef de centre, ce suivi consiste notamment à :   * s'assurer de la remise, pour chaque mineur, des renseignements médicaux ainsi que, le cas échéant, des certificats médicaux, mentionnés à l'article 1er de l’arrêté du 20 février 2003 ; * informer les personnes qui concourent à l'accueil de l'existence éventuelle d'allergies médicamenteuses ou alimentaires * identifier les mineurs qui doivent suivre un traitement médical pendant l'accueil et s'assurer de la prise des médicaments * s'assurer que les médicaments sont conservés dans un contenant fermé à clef sauf lorsque la nature du traitement impose que le médicament soit en permanence à la disposition de l'enfant ; * tenir le registre dans lequel sont précisés les soins donnés aux mineurs, et notamment les traitements médicamenteux ; * tenir à jour les trousses de premiers soins.   Il conseille le chef de centre dans le domaine sanitaire, notamment en matière d’action de prévention. Il repère et oriente les jeunes éloignés du système de santé.  La cheffe de projet réceptionnera les fiches sanitaires confidentielles des mineurs sous des modalités qui seront précisées ultérieurement. Chaque fiche sanitaire comprend une attestation de réalisation d’un bilan de santé, qui permet entre autre de s’assurer des vaccinations obligatoires.  **CONNAISSANCE ET COMPÉTENCES**   * Bonne connaissance du public adolescent (jeunes âgés de 15 et 17 ans)   **QUALIFICATIONS EXIGÉES**  **Diplôme d’État d’infirmier requis** | | | | |
| **PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS :** | | | | |
| D'autres ministères  Les autres directions départementales | | Les collectivités territoriales | | Les associations  Les familles des jeunes |
| **EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :**  Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée | | | | |
| **Rémunération (à titre indicatif) :** 91,90 euros de salaire journalier brut pour un maximum de 30 selon les jours de présence et la participation au temps de formation. L’encadrant sera rémunéré pour un maximum de 27 jours si celui-ci a déjà participé à un séjour.  Contrat d’engagement éducatif (temps de préparation, journées de formation, séjour)  Poste ouvert aux contractuels.  Déplacements à prévoir - Permis B obligatoire | | | | |
| Candidature (CV et lettre de motivation) à envoyer à l’adresse mail ci-dessous :    [drajes-snu@region-academique-idf.fr](mailto:drajes-snu@region-academique-idf.fr)  **Date de limite de dépôt des candidatures :**  **20 janvier 2022 pour la session de février 2022**  **20 avril 2022 pour les sessions de juin et juillet 2022** | | | | |